

Date de dépôt : 29 janvier 2021

Rapport

de la commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport chargée d'étudier la proposition de motion de M^{mes} et MM. Delphine Bachmann, Alberto Velasco, Christina Meissner, Anne Marie von Arx-Vernon, Xhevrie Osmani, Olivier Baud, Grégoire Carasso pour des horaires d'accès aux piscines genevoises qui correspondent aux besoins de la population

Rapport de M. Souheil Sayegh

Mesdames et
Messieurs les députés,

A trois reprises, sous la présidence de M^{me} Patricia Bidaux, la commission de l'enseignement s'est penchée sur la M 2593 « Pour des horaires d'accès aux piscines genevoises qui correspondent aux besoins de la population ».

Les procès-verbaux ont été tenus par M. Sylvain Maeschler puis par M^{me} Elise Cairus, que nous remercions pour la qualité de leur travail.

Quatre articles de presse sont venus compléter le travail de la commission (voir annexes).

- Ont assisté aux séances du 13 mai et du 2 septembre 2020 : MM. Cyril Brungger, responsable des infrastructures sportives, et Bernard Favre, secrétaire général adjoint au DCS.
- Le 13 mai 2020, la commission a auditionné M^{me} Delphine Bachmann, 1^{re} auteure de la motion. Ce même jour, a également eu lieu l'audition de MM. Jean-Daniel Roehrich, président, et Christian Marchi, directeur, association Genève-Plage.
- Le 2 septembre 2020, la commission a auditionné MM. Philippe Aegerter, directeur adjoint, et Xavier Magnin, président, ACG, audition suivie par

celle de M. Alberto Velasco, vice-président, et M^{me} Aude Schwarz, membre, Association des usagers des bains et piscines.

- Le 28 octobre 2020, il a été procédé à la fin des travaux et à la prise de position de la commission.

Le 13 mai 2020, audition de M^{me} Delphine Bachmann, 1^{re} auteure, et de MM. Jean-Daniel Roehrich, président, et Christian Marchi, directeur de l'association Genève-Plage

M^{me} Bachmann souligne l'augmentation de la fréquentation des bassins et les bienfaits de la natation sur la santé. Ce sport peut être pratiqué aisément durant les pauses, notamment à midi, et à des horaires variés. Les piscines intérieures saturent depuis longtemps avec des pics d'affluence et de moins en moins de périodes avec des creux, ces infrastructures étant aussi fréquentées par des clubs.

53% des Genevois considèrent que l'offre en termes d'infrastructures est passable ou insuffisante. Genève se situe en dessous de la norme fixée par l'OFSP en termes de superficie à disposition par usager.

En été, les bassins extérieurs ouvrent et permettent de capter une partie du flux. La piscine de Lancy ouvre annuellement avec un chauffage. Malgré ce bassin supplémentaire, il reste très peu de bassins sur la rive gauche. Cet enjeu est de compétence communale selon la LRT, mais l'Etat a un rôle à jouer pour que l'offre soit suffisante sur le canton.

M^{me} Bachmann signale également la possible cession de Genève-Plage de l'Etat aux communes, plus particulièrement celle de Cologny.

Enfin, elle ajoute qu'il n'existe aucune coordination quant à un abonnement unique pour toutes les piscines du canton. Un abonnement cantonal avait été évoqué mais jamais réalisé.

La motion demande ainsi qu'un partenariat soit engagé pour élargir l'offre et les horaires dans des lieux comme Genève-Plage qui est subventionnée. L'Etat doit encourager et aider les communes qui s'engagent à ouvrir les piscines à l'année. Les horaires d'ouverture des piscines restent flous, cette motion peut être l'occasion d'en discuter. Dans les lieux que l'Etat subventionne, il serait possible d'intégrer dans le contrat de prestations une extension des horaires ou de l'offre.

Discussion

Un député (S) demande s'il existe d'autres exemples que Genève-Plage concernant la 1^{re} invite. Il demande si la problématique de la rénovation des

Vernets inscrite au plan directeur des sports de la Ville de Genève et visant à supprimer le bassin de 50 mètres entre en ligne de compte. Il demande enfin si le canton a des compétences techniques utiles à mettre à disposition des communes, et le cas échéant lesquelles.

M^{me} Bachmann répond que Genève ne compte que trois bassins de 50 mètres : Carouge l'été, Lancy à l'année, et les Vernets. Les futurs projets doivent être réfléchis sur 50 mètres. A Berne, les piscines municipales sont gratuites par choix politique. De nombreuses piscines scolaires ne sont pas utilisées le soir et le weekend. Un inventaire des infrastructures existantes afin d'optimiser leur utilisation est souhaitable.

M. Favre indique que la LRT et la loi sur le sport prévoient que les communes ont la responsabilité de mettre à la disposition du public les infrastructures sportives. Les tâches incombant au canton sur ces infrastructures sont centrées sur le pôle football et le Stade de Genève, ainsi que sur la future patinoire du Trèfle-Blanc. Pour le reste, le soutien du canton est avant tout technique, lié à la planification des besoins, comme la création récente de la Fondation intercommunale pour la piscine de Pré-Bois. Le Grand Conseil avait adopté une motion encourageant le canton à soutenir la construction de cette piscine par la mise à disposition non onéreuse du terrain, 40% du terrain sur lequel cette infrastructure est planifiée est aux mains de l'Etat.

Le bassin de Genève-Plage est subventionné et mis en gestion à une association.

Les bassins scolaires sont dans les mains des communes, dont seule une fraction peut être ouverte au public.

Une députée (PLR) signale que l'ouverture des bassins est en lien avec les saisons. Elle ajoute que laisser le bassin ouvert à l'année par rapport à la fréquentation peut poser un problème. Elle demande si M^{me} Bachmann a un retour de la part du projet de Lancy d'ouvrir à l'année son bassin, afin de savoir si cela peut se faire dans d'autres bassins genevois. Elle indique que les gens nagent près de leur lieu professionnel ou de leur domicile – prenant des tickets 10 entrées. Elle demande donc ce qui a été analysé pour proposer un billet unique pour l'ensemble des bassins.

M^{me} Bachmann répond que Lancy a dû fermer plus tôt à cause de la situation sanitaire particulière. Elle ajoute qu'une piscine est de toute façon un gouffre financier. Elle indique qu'il y a eu une bonne fréquentation, mais que cela a surtout permis de désengorger les Vernets avec des clubs qui sont allés à Lancy le soir. Elle ajoute que cela a été bien pensé énergétiquement avec des panneaux solaires.

Elle précise que Genève-Plage n'est pas que la piscine mais permet également l'accès aux rives. Elle rappelle que parfois dès mi-septembre Genève-Plage peut fermer, ce qui représente de très courtes saisons alors que les gens seraient toujours prêts à y aller.

M. Favre indique que le projet de la Ville de Genève aux Eaux-Vives devra être soumis au Conseil municipal. Il indique que ce projet a été conduit par M. Pagani et M. Kanaan pour un bassin fermé de 25 mètres. Il ajoute qu'une étude a été faite par le canton dans son rôle de coordination pour évaluer le besoin sur l'ensemble du territoire. Il souligne qu'il y a des recommandations fédérales quant aux surfaces nécessaires en fonction de la population.

Il indique que Genève est en déficit important de surfaces pour la natation, et que la plupart des horaires sont déjà fortement exploités. Les horaires de nuit permettraient plutôt à des publics spécialisés d'en profiter, la vraie réponse institutionnelle pour la population étant de construire plus de bassins fermés, par exemple la future piscine aux Eaux-Vives, malgré le fait que ce soit encore insuffisant. Il ajoute que les communes de la rive gauche – de Cologny à Hermance – sont intéressées à un transfert d'actifs de Genève-Plage du canton à Cologny, pour procéder à l'investissement d'un bassin couvert de 25 mètres. Il ajoute qu'à Lancy il y avait 700 personnes qui allaient régulièrement nager cet hiver, mais avant tout des personnes affiliées à des clubs et des nageurs réguliers. Il indique que les personnes qui devraient faire du sport mais n'en font pas actuellement ne vont pas aller en piscine extérieure l'hiver. Il ajoute que le dispositif de Lancy a bénéficié d'une année de dérogation en matière de normes environnementales et énergétiques, et que le bassin n'utilise pas du tout actuellement des énergies renouvelables.

M^{me} Bachmann indique que souvent les gens vont dans plus de deux piscines entre l'hiver et l'été. Elle indique que cette idée de billet unique est très appréciée par l'Association de nageurs. Pour des abonnements par exemple, la différence peut être de plusieurs centaines de francs si l'on est ou non de la commune.

Elle demande des précisions quant aux énergies utilisées à la piscine de Lancy.

M. Favre ajoute que M. Kanaan a envisagé de modifier les tarifs au détriment des personnes non domiciliées dans la commune de la Ville de Genève, car 50% des usagers n'y sont pas domiciliés. Il indique que certaines communes pratiquent de tels tarifs différenciés. Il souligne que cela n'est pas

ce que souhaite le département, qui souhaite au contraire une libre circulation des nageurs dans le canton.

Un député (PLR) demande le nombre de piscines subventionnées par l'Etat à Genève.

M. Favre répond que le canton ne compte que Genève-Plage dans les bassins subventionnés. Il n'y a pas de projet cantonal d'investissement, mais des projets communaux. La compétence cantonale peut être législative, les parlementaires peuvent imposer des règles aux communes. Mais, au sein du département, ils préfèrent conduire un dialogue avec les communes.

Un député (UDC) se demande comment l'Etat peut soutenir techniquement les communes. Pour Pré-Bois, la problématique était que l'Etat ne peut pas entrer en matière sur un financement du fonctionnement et que la seule solution était de donner le droit de superficie. Il indique que les Vernets existent depuis 1962, mais qu'il est impossible d'en faire la réfection. Il ajoute que, dans les pays nordiques, les piscines ouvrent à 6h du matin et que les gens vont nager avant d'aller travailler, et il pense que la motion pourrait être modifiée pour se focaliser sur les horaires d'ouverture.

M^{me} Bachmann indique que l'objet visé par la motion est le contrat de prestation de 750 000 francs par année pour une ouverture de 4 mois seulement de Genève-Plage. Elle ajoute qu'il y a de grosses inégalités sur le canton et partage pleinement les préoccupations quant aux horaires. Elle souhaite que l'Etat poursuive la discussion avec les communes. Elle relève que Genève-Plage ouvre souvent à 8h ou même à 9h, ce qui ne correspond pas aux besoins des citoyens.

M. Brungger est en contact avec l'association Genève-Plage et ils se coordonnent dans une commission mixte avec l'Association des usagers des Bains et piscines genevoises pour étendre l'ouverture à plus de 4 mois ainsi que les horaires journaliers.

Le site de Genève-Plage et son système de bassin extérieur est basé sur une pompe à chaleur dans le lac qui ne fonctionne pas si la température du lac est inférieure à 8°, c'est-à-dire jusqu'en mai. Après le 15 septembre, le nombre de pratiquants diminue.

La seule possibilité d'étendre la saison avec une température de 24 degrés minimum (au lieu des 28 degrés jusqu'au 15 septembre) est de pousser jusqu'au 31 octobre, à l'aide d'une couverture thermique sur le bassin (investissement de 1,2 million).

Une discussion peut être menée pour étendre les horaires du matin, mais pas le soir, Genève-Plage n'étant pas éclairée, elle ne peut ouvrir au-delà de 20h30.

Il souligne que la question en matière de politique publique est de savoir combien de personnes nagent à 24 degrés.

Discussion en interne

M. Favre indique que le projet de Cologny est de faire un bassin fermé et d'ouvrir le site toute l'année pour tous les publics. Il ajoute que M. Apothéloz n'est pas opposé à proposer l'investissement pour la couverture chauffante si les discussions avec Cologny devaient échouer. Il souligne que 1,2 million de francs c'est un investissement conséquent, l'équivalent d'une salle de classe.

M. Favre confirme, sur demande d'un député (MCG), que le canton est intervenu à Lancy au niveau des autorisations notamment énergétiques, mais pas au niveau technique puisque c'est la commune qui a mandaté les expertises.

Audition de MM. Jean-Daniel Roehrich, président, et Christian Marchi, directeur, association Genève-Plage

M. Roehrich rappelle que leur association est en place depuis 1932, et que c'est l'association qui avait mis les fonds pour créer les bâtiments à la base de Genève-Plage. Il souligne que Cologny propose de racheter le site et que l'association des nageurs souhaite en avoir plus. Les nageurs ne représentent que 5% de la clientèle, il y a aussi des familles, des gens qui font du volley, du Paddle, de la pétanque, ou des gens qui vont juste au restaurant.

M. Marchi rappelle que le bilan aussi bien économique, sanitaire que d'hygiène est excellent. 91% de gens recommandent Genève-Plage selon un récent sondage. L'association a même investi dans des panneaux solaires pour la buvette, alors que selon le SAI l'Etat aurait dû le faire. Depuis 2013, le site est en travaux avec les Bains Bleus et maintenant la plage des Eaux-Vives, ce qui a fortement impacté les travaux sur place, dont la réflexion d'une ouverture dès 07h00 et le chauffage du bassin jusqu'à fin octobre.

Les saisons 2016-2019 se sont révélées bonnes avec une augmentation de la fréquentation.

Sur question d'un député (UDC) quant aux horaires du soir, M. Marchi répond qu'en 2019 ils ont poussé jusqu'à 20h30. Il explique qu'en mai à 10h30 ils ont cependant seulement 3-4 personnes qui viennent nager. Les horaires sont de 09h00-20h30, avec deux matins à 07h00. Et si cela fonctionne, ils souhaitent étendre cet horaire du matin à plus de jours.

M. Roehrich explique qu'ils ne peuvent pas fermer à 21h00 tous les soirs de la saison, car ils n'ont pas d'éclairage.

Le même député (UDC) demande quels développements futurs ils envisagent avec la problématique liée à la commune de Cologny qui souhaite piloter ce site.

M. Roehrich répond que l'association Genève-Plage pense que le site doit rester en mains de l'Etat, pour le bonheur des citoyens genevois. Il explique que, avec des communes telles que Meyrin, Grand-Lancy ou Carouge avec une culture du sport, cela irait. Mais il ne pense pas que Cologny va gérer le sport comme ces communes. Ils vont donc demander des garanties s'ils rachètent, afin que cela soit toujours géré par l'association de manière indépendante. Ils n'hésiteront pas à faire entendre leur voix pour préserver le site et pour qu'il bénéficie à l'ensemble de la population.

M. Favre explique que le transfert d'actifs serait enchâssé dans le cadre de la loi sur la répartition des tâches, et qu'il faudra donc une loi votée par le Grand Conseil. Ce PL peut donc fixer des conditions. Ce sera donc au final au parlement de décider. Il rappelle que la LRT est une loi-cadre, et que quand il y a un transfert cela demande une loi spécifique avec les contraintes liées qui sont également transférées.

Un député (S) demande comment sont identifiés les 5% des nageurs.

M. Roehrich répond qu'ils tiennent une liste par saison des jours où il fait beau, mitigé et couvert. S'il fait 15 degrés à l'extérieur et que le ciel est couvert, le nombre d'entrées est de 100 personnes, 300 avec 20 degrés, et 1000 pour 25 degrés et beau temps. Les jours où il fait couvert et 15 degrés, ils n'ont donc que 100 personnes à la journée, et ils savent que ce sont essentiellement des nageurs. Certaines personnes passent l'entier de la saison sans aller dans l'eau et, durant une journée à 8000 personnes, il y aura peut-être 400 nageurs pour la journée. Les nageurs sont tout aussi importants que les autres, mais pas plus. Les nageurs sont ainsi identifiés par déduction ou extrapolation les jours où il ne fait pas beau (fréquentation par des nageurs essentiellement), nageurs répartis sur 4 lignes d'eau.

Le même député (S) demande quelle est la durée des contrats de prestations et s'il y a des éléments de conflits liés à ce contrat. Pourquoi la température est-elle de 28 degrés pour les clubs, avec un haut coût énergétique ?

M. Marchi indique que la durée est de 4 ans et qu'ils n'ont jamais eu de tension – notamment car ils remplissent entièrement les objectifs. La relation avec l'Etat a toujours été très bonne. C'est également pour cette raison qu'ils

préfèrent continuer avec l'Etat qui met à disposition des ingénieurs de haute facture pour la partie technique du chauffage du bassin.

M. Brunger indique que plus la température est élevée, plus la population visée est élargie. Si Lancy limitait l'accès aux seuls clubs, la température pourrait être de 24°, mais le but est d'élargir l'accès à un public général. Les coûts énergétiques sont donc élevés.

M. Favre indique que Genève-Plage est liée par un contrat de prestations et non pas à un marché public à mettre au concours.

Le contrat de prestations 2017-2020 prend fin et un nouveau contrat est en discussion, en ajoutant l'extension de la saison et les horaires dans le nouveau contrat.

Une députée (PLR) avait l'impression en lisant les articles concernant Cologny que les choses étaient presque déjà décidées. Elle demande s'ils ont discuté avec Cologny, et s'ils pensent que les projets sont bons.

M. Roehrich répond qu'ils subissent cela, que Cologny ne donne aucune information, qu'ils viennent sur le site avec leurs architectes sans les informer. Il indique que cela serait une perte de substance. Il explique que si Cologny obtient ce site pour 32 millions, la commune ferait alors une excellente affaire, mais que cela risquerait de ne pas être une très bonne affaire pour les citoyens genevois. Il explique que construire une piscine couverte risque bien de faire disparaître Tropical Corner – pourtant très apprécié des Genevois. Il pense que ces communes peuvent trouver un terrain ailleurs pour une piscine de 25 mètres. Il ajoute que, dans les années 90, ils avaient pensé construire un spa où Cologny veut construire la piscine couverte, et une piscine couverte où il y a actuellement les Bains Bleus, projet refusé par la commune de Cologny et l'Etat à l'époque.

Un député (S) demande des précisions quant au questionnaire de satisfaction, au fait que les gens y voient un lieu de vacances, au rôle social joué par Genève-Plage et aux efforts supplémentaires dont pourraient bénéficier les nageurs.

M. Marchi explique qu'ils ont deux collaborations :

- avec le juge Boillat du Tribunal des mineurs pour la réinsertion de mineurs qui ont commis un faux pas – des jeunes viennent faire des travaux d'intérêt général ;
- avec l'Armée du Salut et des personnes qui n'ont pas eu de travail depuis une longue période – cela fait également partie de leur rôle social.

Il ajoute que chaque année ils reçoivent les demandes d'associations pour des enfants qui ne partent pas en vacances, et ils offrent l'entrée une fois par semaine.

Il ajoute qu'il y a à Genève-Plage des activités variées : le ping-pong, le beach-volley, le toboggan, des jeux gonflables, la pétanque, les cours de plongée ou d'aqua-bike.

Une piscine coûte très cher. Les prestations du restaurant en accueillant des événements se sont bien améliorées, afin d'avoir des revenus supplémentaires pour garder le prix d'entrée inchangé depuis 20 ans. Les finances sont saines et ils œuvrent pour débiter cette ouverture prolongée.

M. Roehrich explique que la pompe à chaleur ne fonctionne plus quand l'eau du lac est à 8 degrés. Il explique que les premiers à s'être plaints quand l'eau n'était pas suffisamment chaude l'année dernière suite à un épisode de bise étaient les nageurs. Il explique que le bassin de Genève-Plage représente le double d'une piscine olympique car directement jouté à la piscine moyenne, et qu'ils ne peuvent pas mettre un mur au milieu car des tuyaux vont dans tous les sens, et doivent donc chauffer l'ensemble des 2500 m², sachant qu'une couverture va juste permettre d'atteindre la température de 24 degrés pour éviter la déperdition d'énergie.

M. Marchi indique que la fréquentation de Genève-Plage concerne avant tout la rive gauche de la Ville de Genève (environ 50%). Des entrées sont vendues aux communes qu'elles revendent à demi-tarif à leur population. (50 000 francs de chiffre d'affaires juste pour Coligny).

Discussion

Un député (PLR) relève que le texte de la motion est général et ne traite pas du transfert de Genève-Plage à Coligny. La motion traite de l'influence du canton sur l'organisation des infrastructures de piscines. Il propose l'audition de l'ACG, acceptée par la majorité de la commission.

Un député (S) propose l'audition de l'Association des usagers des Bains et piscines genevoises (UBPG). Il souligne que les relations sont tendues entre cette association et Genève-Plage, et qu'il serait donc utile d'entendre l'autre partie.

La présidente met aux voix l'audition de l'Association des usagers des Bains et piscines genevoises (UBPG) :

Oui : 14 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 1 MCG)

Non : 1 (1 MCG)

Abstentions : –

L'audition de l'UBPG est acceptée.

Un député (MCG) rappelle que techniquement les communes ne peuvent pas faire grand-chose. Il indique que la motion mentionne des lieux (au pluriel) soutenus par l'Etat, alors qu'il n'y en a qu'un, à savoir Genève-Plage.

Le 2 septembre 2020, poursuite des travaux de la commission

M. Favre a pris connaissance avec intérêt des amendements du PDC sur la motion discutée à la fin du printemps. Elle aborde en effet des éléments dont le département se préoccupe aussi. Il a besoin d'un soutien de la commission pour travailler avec les communes.

Amendement PDC : supprime et remplace les invites de la M 2593

invite le Conseil d'Etat

- *à identifier, en collaboration avec les communes, des sites pour la création de nouveaux bassins fermés en fonction des zones géographiques et des besoins de la population ;*
- *à étudier, en collaboration avec les communes, la garantie d'une égalité tarifaire indépendante du domicile des usagers et des usagères pour l'entrée unique ;*
- *à étudier, en collaboration avec les communes, la garantie d'un accès aux plages publiques indépendant du domicile des usagers et des usagères.*

M. Brungger indique que le département et l'association Genève-Plage étudient la possibilité d'étendre les horaires et la jouissance du site toute l'année. La natation est le deuxième sport le plus pratiqué à Genève et est facile d'accès. Nager toute l'année à Genève-Plage n'est pas possible à cause de la capacité de chauffage des pompes à chaleur, limitée au-dessous d'une certaine température du lac. Il faudrait envisager un important chantier d'un coût de 8 à 9 millions de francs pour nager toute l'année à 24 degrés. Pour pouvoir étendre l'ouverture jusqu'au 31 octobre, il faudrait soit installer des panneaux photovoltaïques, soit une couverture chauffante sur le bassin. Le coût se monterait à 1,2 million de francs. Dans une perspective d'économie

d'énergie et en raison des contraintes liées au patrimoine, on se tournerait plutôt vers une couverture chauffante.

Il faudrait également voir quel est l'intérêt de nager jusqu'au 31 octobre dans une eau à 24 degrés et pour quel public. Il serait judicieux dans un premier temps d'ouvrir jusqu'à fin septembre et de comptabiliser le nombre d'entrées et de voir si on constate davantage de gens sensibles à cela. Il faudrait également voir si cela répond ou non à une volonté des citoyens. Il faudrait faire un grand test nature des extensions d'horaire et évaluer sur quelques années si la couverture chauffante a fait ses preuves pour étendre définitivement les horaires.

Audition de MM. Philippe Aegerter, directeur adjoint, et Xavier Magnin, président, ACG

M. Magnin précise que les piscines ont la totale autonomie en matière d'horaire. A Genève, nous sommes en présence d'un déficit chronique des endroits pour la natation. Il est tout à fait favorable à cette M 2593.

Un député (UDC) demande si la piscine de Lancy a des problèmes énergétiques pour garder l'eau à 28 degrés et quels sont ses horaires d'ouverture.

M. Magnin répond qu'il n'y a pas de déperdition d'énergie grâce à la couverture chauffante ; Lancy ouvre à 07h00 l'été, mais il ne connaît pas l'horaire matinal en hiver.

En lien avec la crise sanitaire, l'ACG n'entre pas en matière s'agissant d'un financement en raison de fonds existants.

Une députée (Ve) demande s'il existe un soutien technique et logistique par la commune dans la perspective d'une extension d'horaires, s'il est envisageable d'élargir les horaires sur toute l'année, voire d'envisager une ouverture nocturne et s'il est possible d'en discuter avec les communes concernées.

M. Magnin répond qu'il faut en effet des facilitateurs pour pouvoir ouvrir une piscine de manière plus large, qu'il y a des discussions avec les communes, mais que cela un coût en termes de surveillance des bassins, de rendement des infrastructures, etc.

Une députée (PLR) demande si M. Magnin soutient la M 2593 tout en renonçant à la 2^e invite.

Il répond par la négative.

La même députée demande si au sein de l'ACG la création éventuelle de nouveaux bassins a été discutée.

M. Magnin répond affirmativement en prenant l'exemple de la commune de Plan-les-Ouates qui a récemment développé son offre scolaire, ce qui impacte le besoin en bassins pour les cours de natation destinés aux élèves.

Sur question d'un député (S) au sujet des tarifs, M. Magnin répond que ce sont les responsables sportifs des communes avec piscine qui prennent les mesures adéquates pour éviter toute discrimination en matière de tarification.

Discussion

M. Favre rappelle qu'il est de la responsabilité exclusive des communes de gérer les infrastructures sportives. Le rôle du canton est de soutenir les communes dans cette gestion en termes de planification et d'aménagement. Il existe le projet d'un éventuel transfert de Genève-Plage à la commune de Coligny. La commune est intéressée, dans la mesure où elle souhaite construire un bassin supplémentaire fermé de 25 mètres et ouvrir l'accès au site pour le public toute l'année. Ce projet se heurte à des contraintes liées à plusieurs législations, sur les rives du lac, sur le patrimoine, sur l'énergie. Le canton, qui reconnaît le caractère d'utilité publique du projet, joue son rôle de soutien en aidant la commune dans les démarches visant à obtenir une autorisation de construire.

M. Favre attire l'attention des commissaires sur le fait que l'immense majorité des piscines se situent dans des bâtiments scolaires et ne sont pas forcément ouvertes au public, mais sont réservées d'abord aux élèves et aux clubs sportifs. Des bassins fermés ne sont donc pas forcément des bassins inoccupés.

Concernant la température de l'eau des bassins, 28 degrés c'est une température standard pour une compétition. Une température de 24 degrés est admissible pour une piscine de loisirs. L'augmenter entraînerait une perte d'énergie.

Un député (S) demande pourquoi Genève-Plage ne préconise pas une eau à 20 degrés pour nager, ce qui permettrait aux nageurs d'y venir toute l'année.

M. Brungger répond que, effectivement, 20 degrés permettraient d'étendre les horaires, mais que cela n'attirerait pas forcément des nageurs préférant une eau plus chaude. Il ajoute qu'il est prévu d'effectuer des phases de test et qu'il prend note de l'idée de baisser la température pour voir si la demande est satisfaite ou pas. Il faudra se baser sur des faits.

Un député (UDC) demande si une consultation est faite sur la provenance géographique des nageurs, si l'ouverture actuelle court du 1^{er} mai au

15 septembre et s'il est envisagé d'étendre les horaires du 1^{er} mai au 30 septembre.

M. Brungger répond par l'affirmative aux trois questions.

Le même député (UDC) poursuit en demandant ce qui empêche d'ouvrir au-delà de ces dates et s'il existe des négociations entre Genève-Plage et les communes.

M. Brungger répond que la température du lac ne le permettrait pas. On pourrait éventuellement pousser à fin octobre, mais pas avancer l'ouverture au printemps, la température du lac étant encore fraîche au printemps. L'avantage d'une couverture chauffante ferait monter la température de l'eau plus vite.

M. Favre répond qu'il n'existe pas à ce stade de négociations avec les communes, mais qu'une réflexion est conduite par celles-ci. Coligny a montré un intérêt sous condition pour construire les infrastructures dont elle a besoin. Des études sont en cours dont on attend les résultats. Si une autorisation de construire était délivrée, la commune et les autres communes avoisinantes devraient confirmer leur intérêt par un vote de leur Conseil municipal, comme cela s'est fait à Pré-Bois. Le Grand Conseil devra ensuite se prononcer sur une loi pour concrétiser le transfert des actifs et de la subvention selon les règles de la loi sur la répartition des tâches. Celle-ci prévoit en principe le maintien des contrats de prestations en cours, même après le transfert. La loi pourra fixer des principes spécifiques, par exemple en donnant des garanties accrues sur le maintien du contrat de prestations, ou les conditions d'accès au site. Pour l'instant nous en sommes à la phase d'étude de faisabilité, conduite par la commune, pour voir si le projet est autorisable ou pas. Cas échéant, comme à Pré-Bois, ce seront plusieurs communes qui mèneront le projet ensemble, selon des modalités qu'elles doivent encore définir.

Une députée (PLR) demande si l'Etat serait intéressé par le fait de céder du terrain et de le laisser aux communes pour la gestion.

M. Favre estime que les communes peuvent tout à fait les gérer, que le canton n'a pas à s'accrocher à ces biens, l'essentiel étant surtout d'assurer que la population puisse bien en profiter.

Un député (S) demande quelle est la priorité : encourager les nageurs à nager, ou la mixité des publics. Il faut voir quelles mesures cibler : la natation de loisir ou les nageurs plus sportifs. De ceci dépendra la construction de bassins intérieurs ou extérieurs, en prenant en compte le changement climatique prolonge la saison estivale.

M. Favre répond que l'un des objectifs est de respecter le PER, car on est en déficit de bassins de natation pour les besoins scolaires. Beaucoup d'élèves n'ont pas d'accès à une piscine. D'autres perdent trop de temps sur des périodes d'enseignement pour les allers et retours dans des piscines qui ne sont pas proches de leur école. Les investissements sont différents quant à la construction d'un bassin fermé, ouvert toute l'année et pour tous les publics, et un bassin ouvert dont l'idée devra être soumise à un examen coût-opportunité, comme tout investissement. Genève-Plage devrait dépenser 1,2 million de francs pour une couverture thermique, le prix d'une salle de classe neuve.

M. Favre confirme le manque de bassins dans le canton sur question d'une députée (PLR).

Audition de M. Alberto Velasco, vice-président, et de M^{me} Aude Schwarz, membre, Association des usagers des Bains et piscines genevoises (UBPG)

M. Velasco prend l'exemple de la piscine de Lancy ouverte toute l'année et qui demeure un exemple, puisque 300 personnes par jour s'y sont rendues en hiver. Genève-Plage ouvre maintenant à 10h30, ce qui entraîne un afflux de personnes à midi. La piscine des Vernets est quant à elle bondée en hiver.

L'objection principale d'un élargissement des horaires serait le coût d'un gardien sur place dès l'ouverture. Seulement à 07h00 du matin, ce sont plutôt des nageurs chevronnés qui viennent, donc il ne serait pas nécessaire d'avoir un gardien de bassin sur place si c'est une question de budget à son avis. Il indique que la température de l'eau à Lancy oscille entre 26 et 27 degrés, un député (S) signifiant que la température agréable pour nager serait de 24 degrés.

M. Velasco indique que les dispositions prises par Lancy ont dépendu du Conseil d'Etat, du département de l'énergie. La commune a également parlé avec M. Apothéloz concernant l'extension des heures d'ouverture.

M^{me} Schwarz présente les résultats d'un sondage soumis à 600 membres (sur 1500) de l'UBPG. 214 personnes y ont répondu. Elle souligne qu'actuellement les horaires d'ouvertures ne conviennent pas bien aux personnes qui travaillent et qui bénéficieraient d'une ouverture plus large, dès 6h du matin et jusqu'à 22h. Par ailleurs, il n'existe pas de liste exhaustive des bassins et des horaires de fermeture pour vacances, maintenance, etc. Une extension permettrait à tous d'en profiter.

Cf. annexes pour les résultats.

Sur question d'un député (PDC), il est répondu qu'une personne supplémentaire serait nécessaire le matin dès 07h00 avec la prise en charge des salaires par les communes.

Discussion

Au sujet de l'amendement PDC :

Amendements PDC : supprime et remplace les invites de la M 2593

invite le Conseil d'Etat

- à identifier, en collaboration avec les communes, des sites pour la création de nouveaux bassins fermés en fonction des zones géographiques et des besoins de la population ;*
- à étudier, en collaboration avec les communes, la garantie d'une égalité tarifaire indépendante du domicile des usagers et des usagères pour l'entrée unique ;*
- à étudier, en collaboration avec les communes, la garantie d'un accès aux plages publiques indépendant du domicile des usagers et des usagères.*

Une députée (PLR) remarque que les amendements des invites 2 et 3 touchent à l'autonomie des communes, la tarification étant la liberté communale. Un député (S) compte suggérer une modification des amendements à la prochaine séance.

Une députée (PLR) constate que l'amendement de l'invite 1 est déjà réalisé. Par contre les deux autres touchent non plus aux horaires des piscines, mais à l'autonomie des communes.

Un député (EAG) suggère de modifier le titre de la motion en supprimant le mot « horaire ».

Une députée (Ve) signale que le problème énergétique serait résolu avec ces trois invites amendées. Le problème de l'égalité tarifaire demeure. Vernier, par exemple, a introduit un tarif spécial pour ses habitants.

Un député (PDC) dit que cette remarque rejoint celle d'une députée (PLR) qui estime qu'il ne faut pas limiter l'accès à un tarif unique, mais plutôt proposer un abonnement saisonnier à tarif réduit pour les habitants de la commune.

M. Favre évoque la question de la tarification et de l'autonomie communale en soulignant le fait que cette autonomie est régie par le droit et les lois. Il est vraisemblable que le département du territoire consulte les

communes sur la question des accès aux plages et leur gratuité. L'enjeu sera de ne pas pénaliser les non-habitants.

Le député EAG propose d'amender ainsi le titre de la M 2593 : « pour un accès aux piscines genevoises qui corresponde aux besoins de la population ».

La présidente soumet au vote l'amendement du titre de la M 2593 comme suit : « pour un accès aux piscines genevoises qui corresponde aux besoins de la population ».

Oui : 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG, 1 EAG, 2 Ve, 2 PDC

Non : –

Abstentions : –

Le 28 octobre 2020

Le député (S) a transmis l'amendement suivant à la commission :

invite le Conseil d'Etat

- à identifier, en collaboration avec les communes, des sites pour la création de nouveaux bassins fermés en fonction des zones géographiques et des besoins de la population ;
- à convaincre les communes de :
 - poursuivre l'élargissement des horaires et de l'accès aux piscines ;
 - garantir une égalité tarifaire et d'accès.

A la demande d'une députée (PLR) quant à la définition de « discrimination » dans ce contexte, le député (S) explique que c'est le fait de ne pas résider dans la commune et de ne pas pouvoir accéder au bassin au même tarif que les habitants. A Vernier, il n'y a des différences de prix que sur les abonnements, pas sur les entrées journalières. Il propose de garantir une égalité tarifaire et d'accès à tous, comme l'a rappelé l'ACG. Il suggère un vote en bloc des amendements sous forme d'un amendement général, en laissant la liberté de voter chacun séparément. Il souhaite encore remplacer « égalité tarifaire et d'accès » par « non-discrimination tarifaire et d'accès » dans la deuxième invite.

D'après le rapport de l'ACG, le comité a jugé inopportun de s'immiscer dans les tarifs, suggestion est faite par un député (PDC) de suivre ces recommandations.

Le député (S) estime avoir été plus doux dans cet amendement que la version PDC dans la mesure où le texte invite le Conseil d'Etat à convaincre les communes. Il demande aux commissaires si le Conseil d'Etat devrait essayer de convaincre les communes d'avoir une égalité de tarifs, ou s'il serait préférable qu'elles pratiquent des tarifs différents selon qu'on réside sur son territoire ou pas.

Le député (PDC) accepte ainsi de retirer son amendement.

La présidente confirme le retrait de l'amendement PDC et fait passer au vote de l'amendement S.

Vote de l'amendement de la première invite :

Oui : 15 (1 EAG, 4 PLR, 2 PDC, 2 Ve, 3 S, 2 UDC, 1 MCG)

Non : –

La première invite ainsi amendée est acceptée.

Vote de l'amendement de la deuxième invite :

Oui : 8 (1 EAG, 2 PDC, 3 S, 2 Ve)

Non : 7 (4 PLR, 2 UDC, 1 MCG)

La deuxième invite ainsi amendée est acceptée.

La présidente met aux voix l'ensemble de la M 2593 ainsi amendée :

OUI : 8 (1 EAG, 2 PDC, 3 S, 2 Ve)

Non : 7 (4 PLR, 2 UDC, 1 MCG)

La proposition de motion, telle qu'amendée, est acceptée.

Conclusion

Cette motion met en lumière le manque cruel d'espaces aquatiques, paradoxe d'un canton lacustre, espaces permettant à l'ensemble de la population la pratique d'une activité physique salutaire.

Elle apporte aussi un éclairage supplémentaire sur les horaires qui, compte tenu du manque de bassins, permettraient en augmentant les plages disponibles d'apporter une solution du moins provisoire à cette pénurie de bassins.

Enfin elle aborde l'aspect tarifaire et communal en permettant une égalité tarifaire cantonale.

La majorité de la commission vous recommande de voter la proposition de motion ainsi amendée.

Proposition de motion (2593-A)

pour un accès aux piscines genevoises qui corresponde aux besoins de la population

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- l’augmentation annuelle de la fréquentation des bassins genevois :
 - la natation est pratiquée par 32% de la population à Genève¹, ce qui en fait le 2^e sport le plus populaire après la randonnée ;
 - c’est le sport que la population sportive genevoise aimerait pratiquer (ou pratiquer davantage) et celui que les non-sportifs aimeraient le plus pratiquer² ;
- la saturation de toutes les piscines intérieures, notamment aux horaires de pointe, qui est dénoncée depuis longtemps. Selon le même rapport cité ci-dessus, 53% des Genevois estiment que l’offre est passable voire insuffisante³ ;
- les bienfaits de la natation pour nos concitoyens :
 - une activité sans impact sur les articulations ;
 - qui tonifie les muscles sans douleur ;
 - qui améliore les capacités cardiovasculaires et respiratoires ;
 - qui contribue à la bonne santé mentale (réduction du stress) ;
- l’enthousiasme soulevé par l’ouverture annuelle en extérieur de la piscine de Lancy ;
- que, à titre d’exemple, on relève dans les paramètres d’exploitation de Genève-Plage :
 - l’utilisation trop restreinte du site, 4 mois par an, de ses infrastructures, du parc de 4 hectares et d’une nouvelle plage, rive gauche ;
 - le contrat de prestations existant entre Genève-Plage et l’Etat de Genève, ainsi que le prêt des terrains, qui doit se renouveler en 2020 ;

¹ Plan directeur des équipements sportifs 2017-2030 publié en juin – service d’urbanisme et service des sports de la Ville de Genève.

² *Idem.*

³ *Idem.*

- les demandes de l'UBPG (association des usagers des bains et piscines genevoises), forte de plus de 1500 membres, dont les principaux objectifs, sont :
 - l'ouverture de bassins extérieurs toute l'année en utilisant des technologies écologiques en conformité avec nos réglementations cantonales (comme la piscine de Lancy) ;
 - une plus grande flexibilité des horaires et périodes d'exploitation des piscines extérieures et intérieures ;
 - la création d'une formule d'abonnement unique permettant de nager dans toutes les piscines du canton,

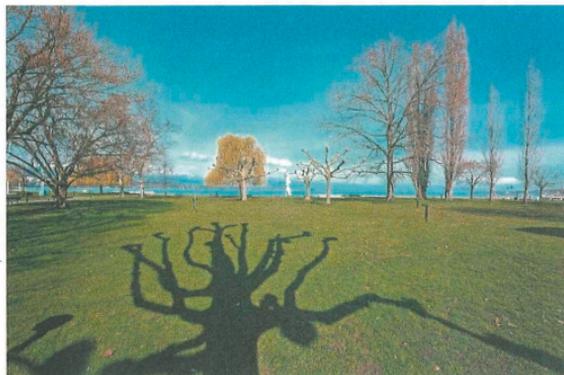
invite le Conseil d'Etat

- à identifier, en collaboration avec les communes, des sites pour la création de nouveaux bassins fermés en fonction des zones géographiques et des besoins de la population ;
- à convaincre les communes de :
 - poursuivre l'élargissement des horaires et de l'accès aux piscines ;
 - garantir une non-discrimination tarifaire et d'accès.

TDG 06.05.2020

L'État veut vendre Genève-Plage à Coligny

Aménagement La Commune et d'autres sont disposées à reprendre le site, à condition d'y construire une piscine couverte.



Genève-Plage pourrait être repris par Coligny, qui souhaite y construire un petit bassin couvert, accessible à l'année.

Image: Lucien Fortunati

Genève-Plage appartient au Canton, mais celui-ci n'en veut plus. Il compte céder le site, sa plage et sa piscine à Coligny, sur le territoire de laquelle il se trouve. D'autres communes de la Rive gauche pourraient aussi monter dans le train. D'intenses discussions sont en cours et pourraient aboutir cette année déjà.

Lire aussi l'éditorial: [Le Canton bricole à Genève-Plage](#)

Pourquoi vendre ce lieu si prisé des Genevois? L'idée a surgi en 2014, quand l'État cherchait à transférer des tâches aux communes. Ce vaste dossier a en bonne partie fait chou blanc, en raison de l'opposition des communes. Mais le volet Genève-Plage a survécu au naufrage.

Selon le Canton, il représente une sorte d'anomalie, puisque les piscines sont du ressort des communes. «L'État est mal adapté lorsqu'il s'agit de gérer ce type d'installation, expliquait alors le conseiller d'État François Longchamp. Avec ses services municipaux, une commune serait plus alerte, plus souple.»

Une vente à 32 millions

Cette cession permettrait à l'État de récupérer 32 millions de francs, montant qui correspond à la valeur du site inscrite à son bilan.

Le dossier a été emmanché il y a quatre ans presque jour pour jour. Aujourd'hui, des groupes de travail sont en place, réunissant les communes et des services de l'État et piloté par l'Office du patrimoine.

Car le dossier est complexe. Coligny est intéressée à reprendre le site, mais pas à n'importe quelles conditions. «Payer 32 millions de francs pour tondre le gazon, ce n'est pas tentant, ironise Catherine Pahnke, conseillère administrative. En outre, beaucoup de nos communiens disposent de leur propre piscine.»

Une piscine couverte

Par Christian Bernet@CCBernet

Articles en relation

À Genève-Plage, on nagera en automne

Plein air Les projets ne manquent pas. Une étude récente ouvre des perspectives nouvelles, en bassin et dans le lac. [Plus...](#)

ABO+ Par Thierry Mertenat 06.03.2020

En revanche, Cologny y voit une belle opportunité. Celle de créer une piscine couverte, de 25 mètres, accessible toute l'année. «Il n'y a aucune installation publique de ce type sur toute la Rive gauche, relève la magistrate. Cela permettrait d'y organiser des cours de sport et des activités pour les aînés.» Surtout, cela offrirait un bassin aux écoliers, censé apprendre à nager durant leur scolarité. Aujourd'hui, certains d'entre eux doivent prendre le bus jusqu'à Varembe, sur la Rive droite. Une étude fait état de besoins criants en la matière dans le canton.

Mais construire une piscine est une gageure. Le site fait l'objet d'une procédure de mise à l'inventaire; pas question de toucher aux cabines. Il est aussi impossible de construire trop près du lac. Pas question non plus de couvrir le bassin existant, les Bains bleus étant au bénéfice d'une servitude de vue.

Le Service du patrimoine et des sites n'écarte pas l'idée d'une construction, si elle est bien intégrée. Plusieurs variantes ont été étudiées, dont une seule pourrait répondre à ces multiples contraintes. Elle se trouve à l'extrémité nord du site.

C'est celle-ci qu'étudie actuellement la Commune avec un architecte. «En démolissant le bâtiment administratif, nous pourrions gagner 30% de surfaces à bâtir, de quoi glisser la piscine», explique Catherine Pahnke. Mais elle le reconnaît, il faut la faire rentrer «avec un chausse-pied.» «Cet emplacement éviterait d'empiéter sur les espaces verts», indique-t-on au Département du territoire. La Commune espère déposer une demande préalable de construire cette année.

En prenant dans son giron Genève-Plage, Cologny percevrait la subvention de 700'000 francs que l'État octroie actuellement pour l'exploitation du site. En revanche, elle financerait le bassin. Cela dit, elle souhaite englober d'autres communes dans le projet. «C'est à l'évidence un projet intercommunal qui peut intéresser nos voisins», relève Catherine Pahnke. Les mairies d'Anières, de Chêne-Bougeries et de Collonge-Bellerive, notamment, montreraient de l'intérêt.

Mais pas question de vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué. «Avant de soumettre formellement le projet au Conseil municipal, nous voulons que toutes les procédures aient abouti», insiste Catherine Pahnke. Pas question, par exemple, de construire la piscine à coups de dérogations susceptibles de recours. «Nous souhaitons quelque chose de conforme en tous points.»

Pas de place ailleurs

Mais pourquoi ajouter une piscine dans un site déjà très contraint? Par manque de place ailleurs, ou plutôt d'anticipation. Les communes de la Rive gauche n'ont pas prévu ce type d'infrastructures. Et l'État non plus. «Nous avons prospecté, relève Antonio Hodgers, chef du Département du territoire. Mais entre les zones villageoises, les espaces naturels à protéger et la zone agricole, aucun lieu ne s'y prête.»

Le lieu deviendra-t-il un repère de Colognotes fermé aux autres? «Absolument pas, assure Catherine Pahnke. Il sera accessible à toute la population. Nous aimerions aussi l'ouvrir en hiver pour que les gens puissent se balader au bord du lac.» Cet accès tout public est également une évidence pour l'État, qui souligne les besoins pour les écoles et les habitants en général, et l'offre supplémentaire qui leur est offerte par le biais d'une ouverture plus élargie qu'aujourd'hui.

Créé: 06.05.2020, 07h22

Votre avis

Avez-vous apprécié cet article?

Oui

Non

TDG 06.05.2020

Le Canton bricole à Genève-Plage

L'éditorial

Genève-Plage, sa piscine, son plongeur et son gazon. L'endroit est un des rares lieux de détente au bord du lac et les Genevois s'y bousculent aux beaux jours. En temps normal, personne n'aurait donc eu l'idée saugrenue d'y encastrer un bassin couvert. C'est pourtant ce qui va se produire. Le Canton s'est mis en tête de vendre le site au motif qu'il n'a pas à gérer une piscine, chose qui n'a jamais empêché un baigneur de dormir.

Lire aussi: L'État veut vendre Genève-Plage à Cologne

Cologne, à qui on propose l'affaire, y voit l'occasion de construire le bassin couvert qu'elle n'a pas, une absence qui oblige ses écoliers à se rendre sur la Rive droite pour apprendre à nager. Comme le site est protégé, on va faire au plus juste et caser ce bassin au chausse-pied. On jugera sur pièce de sa pertinence, mais on peut déjà parier que l'État ne se déjugera pas et autorisera ce projet boiteux.

Faut-il s'en plaindre? Plutôt. Car si les communes de la Rive gauche avaient besoin d'une telle infrastructure, il serait préférable qu'elles trouvent un site vraiment adapté. Or, ce lieu serait introuvable. Pourquoi? Car depuis des décennies, les communes, avec la complicité de l'État, ont délaissé ce secteur, préférant choyer leurs zones villas et leurs hameaux fleuris plutôt que se préoccuper des besoins en infrastructures. Le déficit de transports publics en est un des exemples criants. Genève-Plage fait ainsi les frais d'un aménagement du territoire qui relève du bricolage. Sa vente ne répond pas à un intérêt général bien compris.

Créé: 06.05.2020, 07h22

Votre avis

Avez-vous apprécié cet article?

Oui

Non

Par Christian Bernet@CCBernetMis à
jour à 07h27

Christian Bernet
Rubrique Genève



TDG 06.05.2020

À Genève-Plage, on nagera en automne

Plein air Les projets ne manquent pas. Une étude récente ouvre des perspectives nouvelles, en bassin et dans le lac.



Une ligne d'eau sera tirée dans le lac pour permettre aux nageurs lacustres de s'adonner à leur passion durant l'hiver.

Image: Lucien Fortunati

Visiter le plus beau site aquatique du canton en plein hiver permet de remettre les pendules à l'heure d'été. Genève-Plage, un matin de début mars: c'est beau, c'est calme, c'est drôlement froid. L'ouverture sur le lac se mérite.

Quand ce dernier se met en colère, il envoie ses bourrasques et ses crachats sur la totalité de la parcelle. Rien ne la protège: elle est géante, certes, mais d'abord dénudée et vulnérable. Les architectes-paysagistes des temps anciens l'ont conçue, ainsi que les bassins et les vestiaires, pour un usage exclusivement estival.

Moins d'une demi-année d'exploitation, cinq petits mois, de mi-mai à mi-septembre, c'est beaucoup trop peu, aux yeux de certains, même si ce calendrier épouse épidermiquement l'ADN du lieu. Alors ils donnent de la voix pour changer les habitudes saisonnières, avancer l'ouverture printanière, reculer la fermeture bien après le début de l'automne.

Bonnet en laine

D'aucuns se rêvent même abonnés de Genève-Plage toute l'année. Ils portent le caleçon de bain sous la doudoune, le bonnet en laine pour aller nager. Des farfelus? Sûrement pas: nombre d'entre eux ont rejoint la très sérieuse et influente Association des usagers des baignades et piscines genevoises (AUBPG), forte de 1500 membres. Un lobby qui a ses représentants jusque dans les séances du Grand Conseil.

Les plus passionnés, adeptes du double kilomètre quotidien en bassin extérieur, ressemblent un peu à ces skieurs qui veulent de la poudreuse en juillet. La neige de mars, la vraie, la naturelle, recouvrant les crêtes du Jura, s'admire depuis le bureau du directeur de Genève-Plage, Christian Marchi.

Baigneurs lacustres

Le sujet de la visite hivernale, c'est lui. Un homme aux affaires, pas exactement à la sieste. «J'ai lu dans votre journal que Genève-Plage roupillait en hiver. Au risque de vous surprendre, saviez-vous qu'en 2015 déjà, nous avions le projet de monter un marché de Noël au bord du lac, déployé sur l'ensemble de notre site, avec des enseignes locales, une salle de spectacle et quantité d'attractions, parmi lesquelles un espace pour les baigneurs lacustres?»

Par Thierry Mertenat 06.03.2020

Articles en relation

«De gros œufs ont éclôs sur la plage des Eaux-Vives»

Aménagement Miracle d'une nidification XXL? Pas exactement. Dès le mois de mai, des galets d'alsance pour tous. Fiche technique. [Plus...](#)

ABO+ Par Thierry Mertenat 04.03.2020

En 2020, la Plage des Eaux-Vives comptera un peu plus d'arbres, de plage et de toilettes

Genève L'État de Genève dresse un premier bilan de l'utilisation de sa nouvelle plage. Et reconnaît des «incivilités nocturnes en termes de déchets». [Plus...](#)

Par Olivier Francey 20.11.2019

L'emplacement des Voiles remis en jeu

Rade L'association Genève-Plage lance un appel d'offres pour les saisons 2021 à 2024. [Plus...](#)

ABO+ Par Sophie Simon 10.02.2020



Photo: Lucien Fortunati

On l'ignorait. Le projet a migré aux Bastions, sans jacuzzi sous les yourtes. «La Société nautique de Genève (SNG) s'y est opposée, car, selon elle, notre manifestation aurait entraîné du retard dans le chantier de la nouvelle plage», poursuit M. Marchi, avant d'ajouter: «Ce même chantier d'envergure qui nous accompagne tous les hivers depuis maintenant quatre ans.» On confirme: la place manque, entre les barges et les pelles mécaniques, pour lâcher dans l'eau une palanquée de nageurs givrés.

Nage des quatre saisons

Alors quoi, repli dans une eau en bassin fermé, en tentant l'expérience lancéenne d'une ouverture élargie, avant le grand saut dans la nage des quatre saisons? Avant de rêver, une lecture instructive, celle d'une étude récemment menée par un bureau d'ingénieurs indépendants, mandaté par l'État, et plus particulièrement par son Office cantonal des bâtiments (OCBA). Les copies circulent, l'AUBPG va également recevoir la sienne.

*Nous allons garder nos installations en eau
durant cet automne [...]. Tout en nous
préparant à un allongement de la durée
d'ouverture de six bonnes semaines pour 2021*

Christian Marchi, Directeur de Genève-Plage

Combien pour ouvrir Genève-Plage toute l'année? «Entre 6 et 8 millions, résume le responsable des lieux. La complexité des travaux – construction d'une chaufferie de grande taille, installation de larges surfaces de panneaux photovoltaïques, sans compter l'isolation complète des vestiaires – nous imposerait une fermeture de dix-huit mois au minimum.»

Les experts sont clairs sur ce point: «L'ouverture annuelle de la piscine nous semble peu pertinente, écrivent-ils. Les investissements à consentir sont démesurés. Du point de vue énergétique, la consommation du site serait multipliée par huit.»

Froid et orgueilleux

La variante au printemps n'est pas raisonnable non plus. Le lac est froid et orgueilleux en mars. Sa température est basse et, par inertie, il reste glacial longtemps. Sachant que le pompage lacustre s'effectue à 5 mètres de profondeur, il faudrait là aussi redimensionner la production de chaleur pour assurer des conditions de nage acceptables.

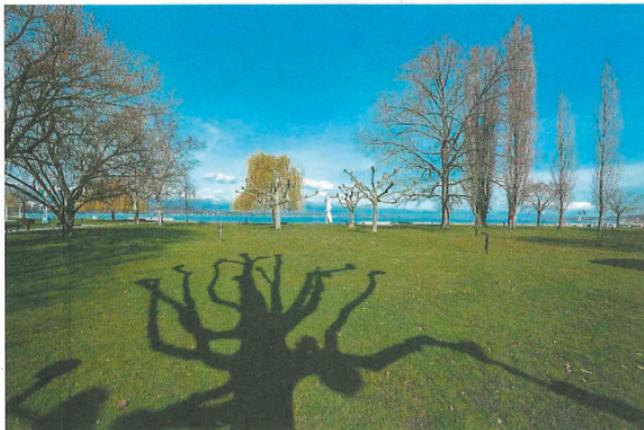


Photo: Lucien Fortunati

C'est l'ouverture prolongée en arrière-saison qui l'emporte dans l'expertise réalisée. En dotant les bassins d'une couverture thermique, on pourrait les chauffer plus longtemps sans devoir modifier l'équipement, assurément jusqu'à la fin octobre, confirment les ingénieurs.

Cette piste plaît également à la direction. «Nous allons garder nos installations en eau durant cet automne, afin de procéder à des relevés de température, annonce Christian Marchi. Tout en nous préparant à un allongement de la durée d'ouverture de six bonnes semaines pour 2021.»

Du phare au plongeur

Une autre piste préconisée dans le document est examinée de près par le comité de Genève-Plage. Elle concerne l'accès au lac en hiver. «Nous pourrions tirer parti de vestiaires voisins existants, ceux de Tropical Corner. Ils sont chauffés et ont une capacité d'accueil d'environ 200 personnes à la journée. Un cheminement grillagé jusqu'au lac devrait être aménagé, dans le but de protéger nos installations d'un libre accès.»

On fait le trajet à pied, sans tomber la veste; on suit du regard cette main tendue qui trace dans le proche horizon lacustre la ligne d'eau à venir. On y est presque: les Bains des Pâquis auront leur extension assurée sur la Rive gauche.

On faisait la descente du phare; on fera désormais celle du plongeur de 10 mètres, l'ouvrage le plus visible de Genève-Plage, le plus ludique aussi, mais en été.

Créé: 06.03.2020, 18h04

Votre avis

Avez-vous apprécié cet article?

Oui

Non



Vidéo



Radio



Friday



Cockpit

Home **Suisse Romande** #NOUSSOMMESLEFUTUR Suisse Monde Économie Sports Plus ▾

GENÈVE

Actualisé il y a 5h

L'Etat aimerait vendre Genève-Plage à Cologny

La piscine serait mieux gérée par la commune, qui possède les structures nécessaires et émet l'idée de construire un bassin couvert.



de
Ife



Genève-Plage pourrait appartenir à Cologny.

DR

D'ordinaire du ressort des communes, l'Etat genevois a pourtant en sa possession une piscine: celle de Genève-Plage. Il n'en veut plus, et Cologny,

avec d'autres communes de la Rive gauche, pourrait la racheter. La «Tribune de Genève» indique ainsi que la vente rapporterait 32 millions au Canton. Mais l'Exécutif colognote refuse d'acheter les lieux pour faire de la maintenance. Il imagine un bassin couvert, rareté sur la Rive gauche, où des activités sportives pour aînés ou enfants pourraient notamment se développer.

Mais la construction d'un nouveau bassin relèverait du jeu de Tetris. Les cabines ne peuvent être détruites car le site fait l'objet d'une procédure de mise à l'inventaire. Pas question non plus de construire trop près du lac. Seule possibilité: détruire le bâtiment administratif. Ailleurs sur la Rive gauche, entre les zones villageoise, agricoles, et les espaces naturels protégés, il n'y a pas vraiment d'endroit pour développer un bassin de ce type.

75

50

Trouvé des erreurs? [Fais ton rapport maintenant.](#)

...



Usagers des Bains et Piscines de Genève

M 2593 pour des horaires d'accès aux piscines genevoises qui correspondent aux besoins de la population

Commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport, audition du 02.09.20

Vous trouverez en annexe comme convenu les résultats de notre sondage flash (envoyé à un échantillonnage de 600 de nos 1500 membres), ainsi que les remarques des 214 participants.

Nous pouvons classer ces dernières en 5 thèmes :

- Saturation des installations existantes : Demande de bassins/d'accès au lac supplémentaires
- Horaires : Demande d'horaires étendus adaptés à la population
- Ouverture des bassins extérieurs à l'année : Succès de Maignac sur la saison hivernale
- Prix du billet / Abonnement : Demande d'un pass annuel pour toutes les piscines
- Organisation des lignes de natation : Style, Cohabitation avec les clubs de natation

Au vu des résultats du sondage et des remarques des participants, il nous apparaît que la mesure permettant de répondre facilement et rapidement à une grande partie des besoins de la population serait principalement d'améliorer l'accès aux piscines existantes en optimisant les horaires et les dates d'ouverture (dès 6h du matin, en soirée, toute l'année). Cette première action ne nécessiterait pas d'investissement économique important.

Pour ce faire, il faudrait impérativement disposer d'un registre recensant toutes les piscines et accès au lac du Canton de Genève avec leur répartition géographique sur le territoire, afin d'uniformiser les horaires, les tarifs, les règlements d'utilisation et s'assurer de leur bonne gestion.

Vous pouvez nous faire part de vos autres commentaires, questions et suggestions sur vos habitudes, préférences, pratiques et attentes :

Merci pour votre initiative vraiment bien et très utile. L'ouverture de Lancy en hiver est une chance que nous avons maintenant.

Pourquoi la piscine des Vernets à le droit de fermer pour trois semaines pour l'entretien annuel ? C'est ridicule...

Ce serait bien d'attribuer les couloirs de nage d'après la vitesse du nageur et non pas d'après le style ou d'après rien du tout. Ceci diminuerait les collisions, les dépassements et les frustrations lorsqu'on est ralenti. La vitesse peut facilement se mesurer en "secondes par traversée", au lieu de "Km/h" qui serait plus compliqué à mesurer. Concernant la 2e piscine couverte, je pense qu'on peut se l'offrir à Genève et que les piscines ouvertes ne compensent pas cette 2e piscine, car beaucoup de nageurs sont dissuadés d'aller nager lorsqu'il fait 0°C, même si l'eau est chaude. Merci pour ce sondage

Nager à la piscine de Marignac cet hiver était absolument formidable. La température de l'eau était toujours parfait; la rénovation des locaux a été très bien fait. Actuellement (en été) je nage plus souvent à la plage de Bellevue, qui se situe 2 minutes de chez moi. Nager dans le lac est top; cependant, je suis très sensible aux puces de canard... donc j'y nage un peu en peur d'être touchée.

Étant asthmatique, il est préférable que je puisse nager avec un tuba. Ma commune, Meyrin, nous l'interdit alors qu'en tant que contribuable je pourrais bénéficier d'un abonnement préférentiel, mais je dois donc aller nager dans les autres communes, sauf que pendant la pause de midi c'est impossible. Il serait bien que cette commune évolue en fonction des besoins de ses clients, j'ai déjà entendu plusieurs personnes se plaindre de la gestion des piscines meyrinoises...

Dans une ville comme Genève, il faut plus de piscines. Ce n'est pas un luxe mais une question de santé publique L'ouverture de Marignac toute l'année est une excellente idée et je vais en profiter!

Il faudrait élargir les horaires d'ouverture des piscines, notamment le matin à partir de 07h00 pour pouvoir nager avant d'aller travailler. Il y a bien les Vernets mais ce n'est pas suffisant.

Si à Marignac il pouvait y avoir des lignes labellisées selon le niveau du nageur comme cela se fait en piscine extérieure à Nyon. Par exemple du niveau 1 à 5 fonction du nombre de lignes.

Natation en hiver dans une piscine open air a changé ma vie l'hiver passé. Ça sera bien si la ville investit dans une piscine été / hiver à Genève Plage car ça m'évitera de traverser la ville pour nager à Marignac ! Une surveillance sauvetage en hiver à la Plage Publique des Eaux-Vives sera souhaitable aussi pour éviter des accidents et pour faire la concurrence avec Bains des Pâquis. Merci pour votre écoute :))

Le système COVID actuel d'enregistrement à l'avance avec limitation du nombre de place, a pour conséquence que les lignes de natation sont moins engorgées. La poursuite de ce système pour les lignes de nage serait peut-être une option.

Avant l'ouverture annuelle de Lancy, on pouvait y nager et profiter des beaux jours d'arrière saison après la fermeture de Genève-Plage et jusqu'à fin octobre et avec une cafétéria. Maintenant c'est fermé pour préparer la saison hivernale. Ne pourrait-on pas décaler ces travaux préparatifs à fin octobre?

L'énergie pour chauffer les bassins devrait devenir écologique, cela prend du temps mais les technologies existent et les moyens financiers aussi.

non

Trop cher entrée hiver Lancy

A quand un système d'entrées unique pour l'ensemble du Canton ? Système d'achat de billets en ligne très pratique Ma fréquence de natation en été est de 2-3 x par semaine. Le succès de Marignac en hiver montre qu'il y a une vraie demande et ce serait dommage que la structure soit saturée.

Que les lignes d'eau soient classées explicitement par type de nage et équipement autorisé dans toutes les piscines

Si la piscine pouvait ouvrir plus tôt afin de pouvoir nager avant de récupérer les enfants à 11h30 ça serait top.

Durant la belle saison je vais au lac, sinon piscine de Varembe et Vernets

Un petit sauna hivernal à Marignac, parrainé par un don des membres, serait un top supplément Merci à vous pour toute l'énergie dont vous faites preuve pour notre plaisir de la santé par la nage

La natation est un sport praticable à tout âge et en toutes saisons. Il est aberrant qu'un Canton comme Genève avec plus de 500 000 habitants n'ait à offrir qu'un seul bassin olympique couvert! Une ouverture étendue de nouveaux bassins extérieurs est une solution mais ne suffira pas pour répondre aux besoins de la population. Petite remarque c'est bien joli de désengorger les Vernets en transférant les nageurs élités de Genève natation à Lancy, mais cela engorge Lancy en fin de journée avec 3 à 4 lignes sur 6 pour les clubs...pas acceptable, surtout en été, période d'affluence maximale en extérieur..... GN aux Vernets l'été semble plus logique ! Carmen Reuse

S'il y a reconfinement gardez les piscines ouvertes!! (sans vestiaire, sans zone de bronzage, temps limité et avec réservations de lignes et créneaux horaires par exemple) La natation est un sport sain, simple et praticable à tout âge. Il manque de bassins couverts de 50 mètres au vu du nombre de nageurs et la taille du canton. Si vous voulez garder une population en bonne santé investissez dans les infrastructures sportives... Frédéric Sierro

L'eau à Marignac était trop chaude cet hiver 28 °C. Un chauffage depuis un côté permettrait d'avoir un dégradé de température de quelques degrés qui permettrait de satisfaire les frileux et les givrés. Mais c'est déjà super comme cela. Un grand bravo à tout ceux qui ont permis à Marignac d'ouvrir toute l'année.

Pour les gens qui travaillent il faudrait la possibilité de pouvoir nager dès 6h du matin, car n'ouvrir qu'à 7h est déjà trop tard. En Belgique il y avait un abonnement « les Morning Star » on signait le fait qu'on voulait et savait nager et on déchargeait les gardiens de la surveillance. Ils étaient présents, mais se concentraient sur le nettoyage. Et c'était super !

fréquence de vos séances de natation: 2 fois par semaine

Éventuellement de réintroduire une ouverture tardive 1x/mois l'été dans les piscines ouvertes (Jusqu'à 22h)?

Je trouve très regrettable qu'un espace comme Genève-Plage ne soit accessible que 4 mois par an. Vraiment regrettable.

Au vu de l'importante fréquentation des piscines, il serait opportun d'examiner la question de la présence des clubs, cours, entraînements, etc... (Vernets, Marignac) entre 12h00 et 13h30. Une solution serait d'avoir une piscine attribuée spécialement pour ceux-ci

Si Marignac ouvrait plus tôt se serait top !

Ouvrir plus tôt le matin eg 6h, permettant ainsi aux gens de pouvoir nager avant le travail

Une piscine comme au Gd Lancy se serait parfait surtout pour l'ouverture toute l'année, c'est tellement chouette de nager en hiver à l'extérieur

Nécessaire plus de respect de propreté de la part des usagers et respect des Règles dans les vestiaires. Plus de passage pour le nettoyage des lieux. Durant l'hiver nécessaire système d'assainissement de l'air.

Les horaires jusqu'à 20h00 sont utiles pour les travailleurs. Au-delà, j'en vois moins l'utilité et les trouve contraignants pour les employés des installations sportives.

Amélioration des horaires d'ouverture (tôt le matin et tard le soir) Abonnement unique pour le canton

J'adorerais un lieu de baignade naturiste dans le lac

Le prix d'entrée à Marignac est assez cher pendant l'automne et l'hiver.

Nous attendons toujours sur une nouvelle piscine à Carouge

Une autre piscine mais du côté Lignon par exemple 😊 Un abonnement week end l'hiver Et l'été (annuel) (je travaille et ne peux pas nager dehors la semaine, les horaires ne me conviennent pas)

il faudrait construire une piscine intérieure au quartier de F'orissant/Champel

Les coupures au milieu d'après midi cette année à cause du covid ont été un gros frein à la fréquentation des piscines, je pense être allée 10 fois moins que les été précédents

Comme déjà prévu par le Canton, il nous faut une nouvelle piscine intérieure avec un bassin olympique pour offrir plus d'espace aux nageurs et les sportifs des clubs!

je suis partagé entre le plaisir de nager dans une piscine chauffée en extérieur en hiver et l'aberration écologique que cela représente ... n'y a t'il pas moyen de faire cela de façon moins aberrante pour la question écologique ?

J'aimerais que Marignac ouvre plus tôt le matin toute l'année et reste ouverte le soir plus tard en été.

il m'importe de pouvoir nager à l'extérieur. si j'ai beaucoup apprécié Marignac, j'ai préféré aller à Genève plage cet été car ils ouvrent plus tôt.

UBPG	Sondage d'opinion auprès des membres de l'Association - Août 2020	GE-NAGE
	Faire un modèle de Lancy, et demander des comptes à Genève Plage sur la gestion des entrées et la qualité de l'eau, Dès l'ouverture le fond est sale et l'eau trouble Les Vernets c'est les Vernets dans l'ensemble c'est mieux qu'avant contrairement à tout le reste	
	Pouvoir nager en extérieur en automne et hiver 2019 , 2020 à été un bonheur chaque jour renouvelé, merci	
	Des lignes conçues essentiellement pour les nageurs confirmés	
	nager en extérieur à Marignac toute l'année est un plaisir. Ce serait idéal d'avoir d'autres piscines ouvertes	
	Sans parler d'aberration écologique, je trouverai sain de faire un bilan de consommation d'énergie avant de prendre une décision finale. Mon désir est de nager le plus possible, mais pas au delà de l'intérêt collectif.	
	J'apprécie les horaires matinaux de Genève-plage, j'espère que l'an prochain il y aura de nouveau. Sinon une ouverture l'hiver pourrait être intéressante pour désengorger Les Vernets. Merci beaucoup	
	merci! cette année j'ai bcp apprécié les deux ouvertures hebdomadaires à 7h à Geneve-Plage, de même que la fermeture des bassins repoussée à 20h. Très précieux!	
	Piscine ouvert 24h 7/7...	
	Personnellement je trouvais la température de Lancy trop chaude durant l'automne-hiver.. Donc un bassin extérieur oui, mais chauffé à 23-24 degrés max, ce qui permettrait en plus de réduire l'impact écologique	
	Je nage plus de 2 fois par semaine en été, et l'an dernier j'ai nagé 1 a 2 fois par semaine, en hiver à Marignac, jusqu'au confinement. Avant l'ouverture de Marignac, je renonçais à aller nager en piscine couverte: trop de monde	
	Nous souhaitons que Carouge soit ouverte dès 8:00 tous les jours	
	réaménager les installations intérieures de la piscine des Vernets : meilleure filtration de l'eau, surtout en fin de semaine, fermeture automatique des portes entre les vestiaires et l'entrée sur la piscine, agrandir les douches personnelles (avec fermeture de portes), amenuiser encore les - courants d'air - dans l'aire de la piscine - afin d'éviter les refroidissements en sortant de l'eau, mieux contrôler le comportement des jeunes dans la piscine qui gêne très souvent les nageurs réguliers plus âgés.	
	Trop axé pour les professionnels	
	Je suis une nageuse quotidienne et j'espère que les piscines ouvrent bientôt comme avant à 7 ^h (ou à 6 ^h comme en Allemagne, Swiss-allemand .France,.....)je ne connais pas les situations écologiques pour laisser ouvert des piscines extérieures tout un hiver mais je me doute beaucoup ... et construire n'est pas non plus très écologique; par contre est-ce que ce n'est pas possible de construire un toit amovible sur une piscine qui est ouvert pendant l'été et fermer en hiver??? j'imagine aussi une coûte enorm pour l'entretien d'une piscine à l'extérieur?!	
	Je profite de signaler que je ne suis pas d'accord avec la présence des « bottes noires » devant la piscine de Lancy. Nous sommes des nageurs ! Leurs présences indique, à mon sens, l'échec d'une civilisation.	
	Il faudrait que les piscines ouvrent plus tôt le matin, à partir de 7h00 afin que nous puissions nager avant d'aller au travail.	
	Marignac l'hiver c'est amusant mais ça ne vaut pas une piscine fermée. Il n'est pas possible de s'asseoir. Nager et partir.	
	Merci pour le sondage. Je suis outré par la différence entre le discours et la réalité énergétique de la piscine de Marignac. Tout ceci est chauffé au gaz qui, suivant sa provenance, est plus nocif que le mazout. On ne sait pas de façon fiable pourquoi la piscine n'a pas pu être recouverte de une bâche durant la saison froide. Je trouve étonnant qu'un journaliste ne s'y soit intéressé	
	Actuellement, je ne vais plus nager en raison de la sur-occupation des bassins. A partir de 5 nageurs dans une ligne, c'est insupportable si on ne nage pas dans le cadre d'un club avec une gestion de l'entraînement.	
	Avec la Covid-19 je nage beaucoup moins: prix plus élevé (3CHF/ séance au lieu de l'abonnement mensuel à 20CHF); crainte accrue de la contamination; et surtout des horaires trop limités (9-19 au lieu de 7-20 avant!). Je ne sais pas maintenant mais avant la covid les vernets étaient juste impossibles le mercredi soir. Il nous faut plus d'infrastructures pour désengorger les piscines olympiques et garder la distance, en prenant en compte que si l'on travaille à temps plein (de 9 à 18:30) c'est littéralement impossible de nager avec les horaires actuels	

日

月

年

第
一
次
考
試

UBPG

Sondage d'opinion auprès des membres de l'Association - Août 2020

GE-NAGE

Vous pouvez nous faire part de vos autres commentaires, questions et suggestions sur la manière de communiquer ensemble :

Mettre des bancs qui ne rouillent pas (en plastique recyclé) dans les abris vitrés de la piscine de GE-plage! Par exemple: <https://www.vedifcollectivites.com/bancs-publics/131-513-banc-orion-plastique-recycle.html> ou <https://www.tenaquip.com/produit/plastic-recycling-bancs-de-parcs-en-plastique-recycle-440br-nd453> On retrouve

souvent nos affaires trempes après la natation. Merci!

Merci pour votre travail en faveur des nageurs de ce canton et espérons une uniformisation de toutes nos piscines afin de réduire l'impact écologique lié aux déplacements.

Merci à l'association de défendre les intérêts des nageur - une grande avancée est l'ouverture à 07 hr de GVA-plage les mardis et jeudis permettant aux travailleurs d'aller nager le matin avant le boulot.

Je n'ai pas Facebook et ne me sens pas concerné. Aimerais avoir plus d'information sur le site Web et qu'il soit tenu à jour.

Il serait judicieux de mettre davantage en valeur le site et de le faire connaître largement (par exemple, en utilisant les vitrines de Marignac, des Vernets etc...). Il est important de solliciter davantage les membres, afin qu'ils se sentent réellement partie prenante d'une communauté de nageurs-nageuses. Sans la Tribune de Genève, j'aurais pensé que l'Association avait été dissoute ! Heureusement que Thierry Mertenat est un de vos fidèles supporters.. Réaliser un sondage tel que celui-ci est exactement ce que j'attends de l'Association pour pouvoir retisser les liens entre les membres et le comité, d'autant qu'en ces périodes d'incertitude et d'inquiétudes, les besoins d'échanges sont grands. Envoyer un mail pour signaler une AG, une réunion ouverte à tous, une nouvelle importante serait appréciable. Je ne vais pas sur Facebook et je ne peux pas consulter tous les jours le site pour détecter les éventuelles nouvelles. Cela aurait de plus l'avantage de montrer que l'Association vit, réagit à l'actualité tout en restant proche de sa base. Finalement, j'ai déjà eu l'occasion de regretter (auprès de Gérard) de n'avoir pas reçu en son temps de réponse aux mails que j'avais envoyés, ni le moindre accusé de réception ou signe de vie après avoir payé ma cotisation. Ce sont des interactions qui importent au moment de régler une cotisation... Merci pour le travail précieux que vous fournissez et votre investissement personnel. Ce ne sera(it) que justice de le mettre davantage en lumière !

ddd

Je n'ai jamais regardé votre site

Je ne suis jamais allée sur votre page FB.. J'y vais de ce pas! Merci pour tout!

Je ne vais pas sur facebook

Un sauna Hivernal à Marignac

Je n'ai pas face book

Si j'ai bien compris vous Evalte nos réponses ds le but éventuel de reproduire la proposition de piscine chauffée extérieure en hiver?

Je n'ai pas facebook

Je n'ai pas encore été sur votre page facebook!

Je n'utilise pas facebook

Je ne suis pas sur Facebook

Tout me convient

pour les gens qui refusent facebook, il reste le site web... dont les derniers sursauts remontent à 2019: je n'y vais pas, en fait, et j'ai un peu décroché

je consulte régulièrement le site des bains des Paquis plutôt que ce que vous proposez au point 10

je n'ai pas encore consulté votre page Facebook, je le ferai prochainement.

Je ne connaissais pas votre site ni votre page Facebook.

Je ne suis pas sur Facebook, mais la communication par e-mail me convient très bien 😊 MERCI!

Je n'utilise pas Facebook.

Je ne trouve pas la page Face Boon en tapant UBPG

Je n'utilise pas Facebook

aucun

je ne suis pas très souvent sur le site...

UBPG

Sondage d'opinion auprès des membres de l'Association - Août 2020

GE-NAGE

NA

J'étais très motivé par votre démarche lors de votre création mais je ne ai pas compris pourquoi vous êtes devenus payant. Avant même de nous montrer votre savoir faire.

Inscrit depuis plus d'un an, je n'ai pas souvenir du moindre courriel depuis l'année passée... J'ignorais p.ex. l'existence de la page FB qui aurait mérité un rappel depuis le temps!

En fait longtemps que je pensais qu'il fallait une initiative citoyenne pour promouvoir les bassins de natation sportives et pousser à leur développement. Des millions vont dans les patinoires et les terrains de foot, sport bien moins accessibles à l'ensemble de la population.

En fait la page FB est un peu biaisée/pas très représentative... je comprends que l'admin ou les admins sont en faveur de l'ouverture des piscines extérieures l'hiver. Pour moi ce n'est-ce pas le seul combat: étendre les heures d'ouvertures, garder plus de lignes ouvertes pour ceux d'entre nous qui adorent nager mais ne veulent pas s'enroller dans un club/cours avec des contraintes, avoir un encadrement permettant de faire respecter ou d'éduquer aux règles de civilité

28/08/2020

Microsoft Forms

Forms (Aperçu)

Sondage d'opinion auprès des membre... - Enregistré

? JP

Sondage d'opinion auprès des membres de l'Association UBPG / GE-NAGE (2)

14

Réponses

03:42

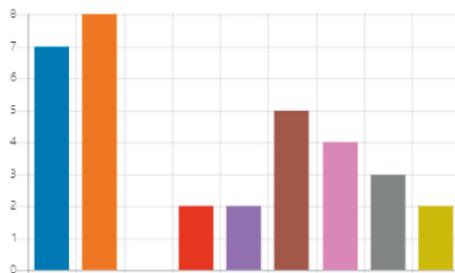
Durée moyenne de remplissage

Fermé

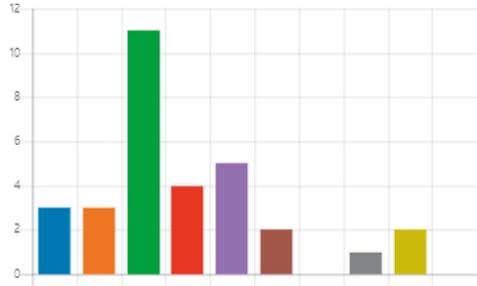
État

1. Quelle est la fréquence de vos séances de natation ?

● 1 fois par semaine	7
● Plus de 2 fois par semaine	8
● Moins de 2 fois par mois	0
● Durant la saison d'été	2
● Durant la saison d'hiver	2
● Durant les saisons été / hiver	5
● Matin	4
● Après-midi	3
● Soirée	2



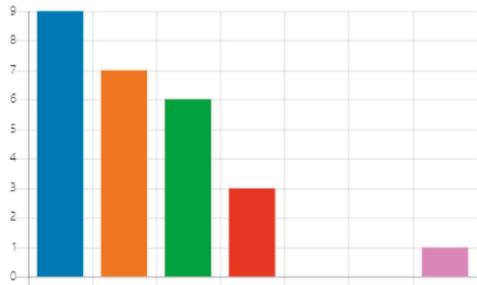
2. Quelles piscines / bains fréquentez-vous ?



3. Avez-vous déjà nagé à la piscine de Lancy en automne / hiver



4. Est-ce que vous souhaiteriez que d'autres piscines extérieures du canton s'intéressent à cette solution (Genève-Plage ou Carouge par exemple) ?



08/2020

Microsoft Forms

5. Vous pouvez nous faire part de vos autres commentaires, questions et suggestions sur vos habitudes, préférences, pratiques et attentes :

3

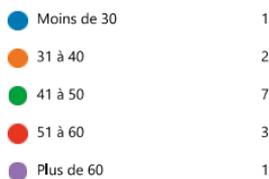
Réponses

Dernières réponses

6. Quel est votre genre ?



7. Quel âge avez-vous ?



8. Habitez-vous le canton ?



9. Pratiquez-vous la natation dans un but de loisir ou sportif ?

● Loisir	10
● Sportif	10



10. Quels médias utilisez-vous pour communiquer ou vous renseigner auprès de l'association ?

● Email allo@ge-nage.ch	3
● Facebook page UBPG	5
● Site web www.ge-nage.ch	5
● Contact direct avec le comité	1



11. Êtes-vous satisfait(e) de notre site web ?

12
Réponses



12. Êtes-vous satisfait(e) de notre page Facebook ?

11
Réponses



13. Vous pouvez nous faire part de vos autres commentaires, questions et suggestions sur la manière de communiquer ensemble :

3
Réponses

Dernières réponses